



TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

À remplir par le requérant	
1. Identification du requérant	
Nom, raison sociale	
Adresse, domicile	
2. Lieu et description des travaux	
<input type="checkbox"/> Échafaudages	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Clôtures de chantier	
<input type="checkbox"/> Véhicules de travail	
<input type="checkbox"/> Stockages divers	
Localité	
Folio(s)	
Parcelle(s)	
3. Durée d'occupation	
Date prévue	
Durée d'occupation	
Demande SICHAN effectuée ? https://sichan.apps.vs.ch	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Demande de mesures à la Police intercommunale (info@police-herens.ch) effectuée ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Les travaux seront exécutés par l'entreprise suivante :	
À remplir par la Commune	
4. Services techniques à contacter avant de commencer les travaux	
Oui	/ Non
6. Remarques du propriétaire foncier	

Formulaire à retourner à la Commune en 2 exemplaires pour autorisation.

Date : Signature du requérant :

Sceau :

Autorisation accordée par la Commune le Signature :

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
PRESCRIPTIONS**

Pour les manifestations et les petits chantiers entre 1 et 8 jours

◆ Mesures de police :

1-demande d'autorisation à la commune via le formulaire.

2-demande d'autorisation à la police intercommunale (info@police-herens.ch)
via le formulaire

3-informer la police par téléphone (027 207 23 36) avant le chantier ou la
manifestation

Pour les manifestations et chantier de plus de 8 jours

◆ Effectuer demande SICCHAN en ligne sur <https://sichan.apps.vs.ch>



Demande d'autorisation pour fermeture de route

Motif : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date(s) :

Début / fin de la fermeture :

Tronçon de route à fermer (joindre un extrait de carte) :

.....
.....

Déviation (sur extrait de carte également) :

.....

Mesures de sécurité prévues (joindre le plan de signalisation) :

.....
.....

Responsable(s) et personne(s) chargée(s) de la pose de la signalisation :

.....
.....

Responsable(s) et personne(s) chargée(s) de la régulation du trafic :

.....
.....

Organisateur :

Responsable :

Adresse :

Code postal : **Lieu :**

Date de naissance :

N° tél. : **No fax :**

Mail :

Date / lieu : **Signature :**

Les documents mentionnés ci-dessous doivent être fournis par l'organisateur

- extrait de carte avec le tronçon à fermer et déviation prévue
- Plan signalisation
- préavis de la (des) commune(s) concernée(s)



7-8 JOURS NEURE POLICE
 AV-DELA SICHAN.

Concept – Fermeture de routes

Compléter le formulaire

Demande d'autorisation pour
 fermeture de route

Composition du dossier - Documents à fournir

- 1 Un extrait de carte avec le tronçon fermé et la déviation prévue;
- 2 Un plan de signalisation, mentionnant aussi le(s) responsable(s) de la pose de la signalisation et de la régulation du trafic;
- 3 Préavis favorable de la commune;
- 4 Information aux médias, transports publics (CarPostal) - OCVS – pompiers.

5 INFORMATION AUX RIVERAINS.

 027 606 58 04
 frederic.clemenzenz@police.vs.ch



1



2



3



4



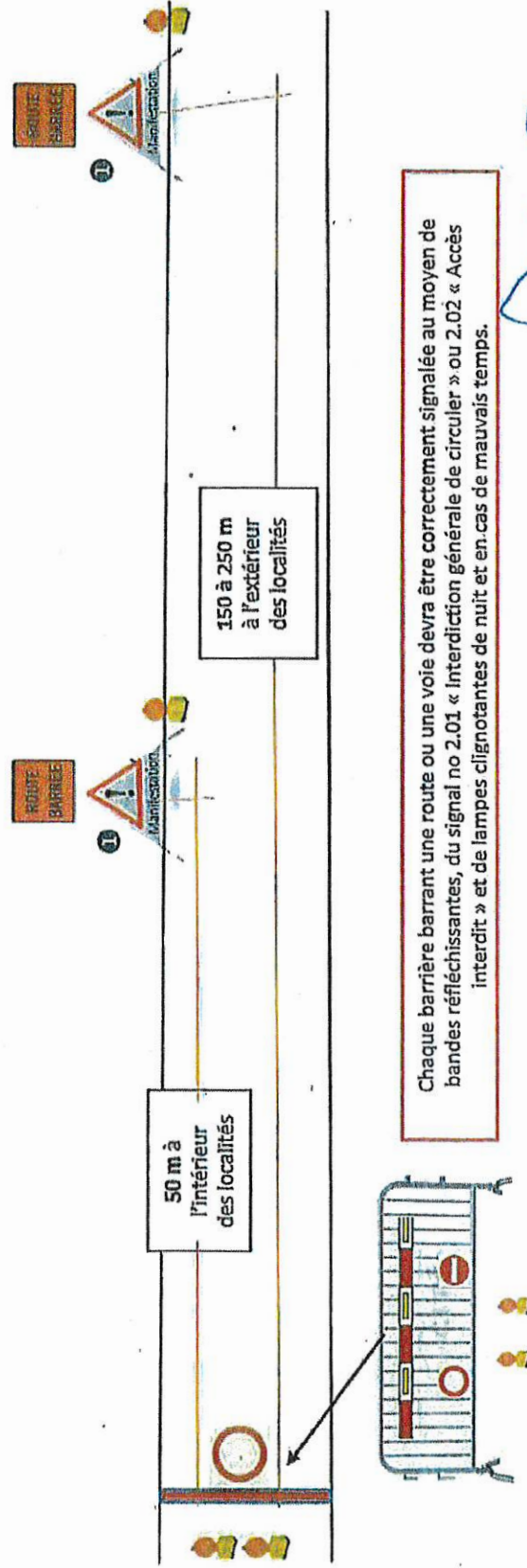
Bases légales:

- Art 3 al 6 de la LCR du 19.12.1958 (RS 741.01);
- Art 3 et 107 al 4 de l'OSR du 05.09.1979 (RS 741.21);
- Art 3 de la LALCR du 06.11.2020 (RS 741.1)
- Loi sur les routes du 01.01.2018 (RS 725.1);
- Règlement concernant la signalisation routière et la publicité sur les routes du 01.01.2018 (RS 741.100);
- Préavis communal
- Préavis du service de la mobilité.
- Préavis du Chef d'arrondissement de gendarmerie

Signalisation obligatoire à apposer en cas de fermeture d'une route ou d'une voie (OSR art 3)

1. Chaque barrière sera précédée, d'un signal no 1.30 « Autre danger » (grandeur 90 cm minimum) avec plaquette complémentaire « Route barrée », avec lampes clignotantes, de nuit et en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie-brouillard) :
 - à 50 m à l'intérieur de la localité
 - à 150 à 250 m à l'extérieur des localités.

Si ces distances ne peuvent être respectées, une plaque complémentaire devra être posée sous les signaux pliables.



MAJIF. ←

1950 Sion, le 16.02.2021

F. Clemenzt sgt

POLICE CANTONALE
KANTONSPOLIZEI
Chef Bureau circulation
Chef Verkehrsbüro